

Ce qui change pour les territoires et les collectivités au 1er janvier 2026



Ce qui change pour les territoires et les collectivités au 1er janvier 2026

Plusieurs mesures structurantes vont transformer concrètement le quotidien des collectivités territoriales et de leurs agents à compter du 1er janvier 2026. Elles témoignent d'une ambition commune : donner aux territoires des outils plus clairs, plus sûrs et plus adaptés aux défis contemporains.

Tour d'horizon des principales mesures :

Application de la loi créant un statut de l' élu local : mieux accompagner l'engagement politique local

Le statut de l' élu local a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre dernier, après un vote conforme du Sénat, et sera applicable dès le 1er janvier 2026. Cette loi marque un tournant important pour valoriser et protéger l'engagement des quelques 520 000 élus locaux :

- Accompagnement de la transition vers la vie professionnelle après le mandat (allocation de fin de mandat élargie, aide à la réinsertion, bonification de retraite d'un trimestre par mandat complet).

Ce nouveau régime est une reconnaissance globale du rôle crucial des élus locaux dans la démocratie de proximité. Il vise non seulement à encourager davantage de citoyens à s'engager, en levant des freins matériels, financiers et sociaux, mais aussi à sécuriser l'exercice du mandat, protéger les élus, et valoriser leur service public sur le long terme, avant, pendant et après le mandat.

Généralisation du Compte financier unique (CFU) pour toutes les collectivités

Après plusieurs années d'expérimentation, le **compte financier unique (CFU)** devient la nouvelle référence comptable pour les collectivités locales à partir de l'exercice 2026, conformément à l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025. Le CFU remplace :

- le **compte administratif** (produit par l'ordonnateur : maire ou président),
- le **comptable de gestion** (produit par le comptable public de la DGFIP).

Il s'agit désormais d'un **document unique, partagé** par les deux acteurs.

Le CFU présente de nombreux bénéfices pour les collectivités :

- **Plus de lisibilité et de transparence** : données budgétaires et données patrimoniales réunies dans un même document.
- **Une information financière modernisée** : nouveaux ratios, présentation synthétique du bilan et du compte de résultat, rappel des taux d'imposition...
- **Une gestion simplifiée et 100 % dématérialisée** : contrôles automatiques de cohérence entre les données de l'ordonnateur et du comptable, fiabilisant et accélérant les travaux de fin de gestion.
- **Une meilleure contribution au débat démocratique** : un document unique, clair, utile aux élus comme aux citoyens.

Par ailleurs, les collectivités devront poursuivre la **télétransmission de leurs documents budgétaires**

Participation obligatoire des employeurs territoriaux à la complémentaire santé des agents

Aujourd'hui facultative, la participation des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire « santé » deviendra **obligatoire à partir du 1er janvier 2026** :

- Les employeurs devront financer **au moins 50 % d'un montant de référence**, conformément à l'article L. 827-10 du Code général de la fonction publique.

- Concrètement, les agents bénéficieront d'un **remboursement minimal de 15 € par mois** pour leur contrat « frais de santé ».

Le texte instaure un **socle minimal de garanties**

Les partenaires sociaux seront également amenés à débattre de la création d'un Fonds national de solidarité, alimenté par une fraction des cotisations des contrats de complémentaire santé, sur le modèle du secteur privé.